



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Double oui dans les urnes en faveur du climat

Les Vaudoises et Vaudois acceptent largement l'initiative populaire cantonale «Pour la protection du climat»

Les citoyennes et citoyens vaudois font de la protection du climat une priorité. En acceptant ce jour en votation, et à une forte majorité, à la fois son inscription dans la Constitution vaudoise et le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative des glaciers, le souverain donne un signal clair en faveur de l'atteinte des objectifs climatiques dans leur déclinaison à l'échelle suisse et vaudoise. L'inscription de la protection du climat et de la biodiversité dans la Constitution cantonale a été acceptée à 62.7%, alors que de son côté la loi fédérale sur le climat et l'innovation a recueilli 69.5% de votes favorables.

L'initiative cantonale soumise au vote ce dimanche (41.6% de participation) portait sur l'inscription dans la Constitution vaudoise de quatre dispositions visant à protéger le climat et la biodiversité. L'initiative transpose au niveau cantonal les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) de l'Accord de Paris ratifié par la Confédération en 2017. Elle formalise la participation de l'Etat et des communes aux efforts nationaux et internationaux visant à limiter le réchauffement global. Ainsi, chaque échelon et chaque territoire concourent à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.

Christelle Luisier Brodard, présidente du Gouvernement, se réjouit que près des deux tiers des votants aient soutenu le projet du Conseil d'Etat : *« La population vaudoise a aujourd'hui transmis clairement sa position : l'heure est à l'action en matière de climat. En ancrant sa protection dans la Constitution vaudoise, les sujets environnementaux seront pris en considération lors de l'élaboration des politiques publiques, c'est un important tournant que renforce encore l'acceptation par les Vaudoises et les Vaudois de la loi fédérale sur le climat et l'innovation. »*

De son côté, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat en charge de l'environnement (DJES), applaudit cette décision : *« Ce double OUI donne un signal clair en faveur d'une*

politique climatique ambitieuse et concrète, dont le prochain levier d'action cantonal sera la nouvelle loi sur l'énergie. La population vaudoise est consciente que notre capacité d'adaptation face aux changements climatiques est liée à la qualité de nos écosystèmes naturels. Ce vote rappelle à l'ensemble des acteurs publics leurs responsabilités en la matière. »

Le nouveau cadre légal visera à limiter le réchauffement climatique tout en respectant l'Accord de Paris. Cette initiative rejoint les autres mesures instaurées en faveur du climat par le Conseil d'Etat vaudois, à l'instar du premier Plan climat vaudois adopté en juin 2020. Au niveau national, le peuple suisse a accepté ce même jour le contre-projet indirect à l'initiative des glaciers, que le Gouvernement vaudois soutenait également.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS